



Communiqué du 1^{er} février 2021

La Délégation Sites et Monuments Hauts-de-Seine et le GNSA -Groupe National de Surveillance des Arbres de Chaville- seront présents au rassemblement du dimanche 7 février à partir de 11 heures, Place du Marché, à Chaville (92), dans la poursuite des actions menées dont « Adopte un arbre » de Vivons Chaville qui a rencontré, en 2020, un vif succès. L'Association Chaville Parc Lefebvre, membre du Collectif citoyen et associatif Chaville Stop béton, engagée dans la préservation des arbres sera également présente.

Malgré les démarches de fond des associations locales et du GNSA, auprès de Madame Borne, Ministre de l'Ecologie, pour sauver les arbres d'alignements de la RD 910, protégés par l'article L 350 – 3 du Code de l'Environnement, près de 200 arbres restent aujourd'hui menacés dans le cadre d'un projet de réfection de voirie conduite par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Les résultats de l'enquête publique ont été très explicites sur la nécessité de préserver les arbres mûres dont les arbres de haute tige qui procurent des aménités indispensables en termes de qualité paysagère, d'accueil de la biodiversité, de maintien des températures fraîches lors des périodes de canicules. L'appréciation du commissaire enquêteur remet clairement aux responsables la décision de respecter l'article L 350-3. La réaction du département s'est traduit par une baisse du nombre d'abattages sans pour autant respecter cet article : « *face à la réaction importante du public, le département a réduit significativement le nombre d'abattage en passant de 284 à 192, soit 92 arbres épargnés (...)* ». Aujourd'hui, les permis d'abattre sont d'actualité.

En vertu de l'article L 350-3 du Code de l'Environnement et du « *Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains du grand Paris et de la couronne parisienne* », <https://manifeste-paysurbain.monsite-orange.fr/> , soutenu par nos associations, **nous réaffirmons que les arbres ne peuvent être une variable d'ajustement systématique de travaux, mais que les projets doivent s'adapter à eux. Il convient donc de les préserver.** C'est aussi l'occasion de rappeler que les associations, situées au plus près des habitants, jouent un rôle important dans la préservation du cadre de vie, des patrimoines bâti et naturel et qu'à ce titre, elles doivent être entendues.

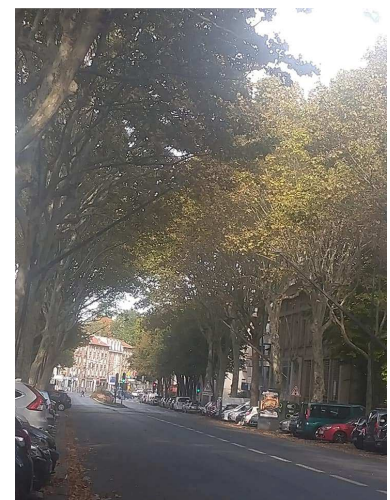
Avec leurs soutiens :

- . Collectif Chaville Stop Béton
- . Association Chaville Velizy-Bas
- . Association Chaville Parc Lefebvre

<https://parclefebvre.pagesperso-orange.fr/>



<https://www.arbres.org/>



Alignements de platanes
avenue Roger Salengro à Chaville

Contact :

Brigitte Compain-Murez, Déléguée Sites et Monuments Hauts-de-Seine

Représentante GNSA Chaville (Groupe National de Surveillance des Arbres) Courriel : bcompain@orange.fr